

Licenciement économique et grossesse

Par rochereau17, le 28/06/2009 à 19:01

Bonjour,

J'aimerais savoir si une femme enceinte de 4 mois peut être licenciée pour des raisons économiques? Suite à une réorganisation au sein de ma société, mon employeur change le contrat de travail et propose de signer ou pas cet avenant au contrat de travail. Je ne souhaite pas accepter ces nouvelles conditions, le licenciement économique devrait donc être notifié le 3 août (avec préavis, prime de licenciement, indemnités de rupture, et cellule de reclassement pendant 11 mois). Ce plan de licenciement a été présenté en janvier, mais entre temps je suis enceinte et je voudrais savoir ce qu'il va se passer pour moi ? Est-ce que le licenciement va être reporté après mon congé mat? Mais dans ce cas qui va me payer en attendant la fin de mon congé maternité (février 2010)? Peut être que je ne devrais pas déclarer ma grossesse? Merci pour vos réponses précieuses.